

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1238 - page 78

79 - Deux-Sèvres

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres.

GROUPEMENT D'INTERET AGRO-SYLVO CYNEGETIQUE DES VALLEES D'AUTIZE-EGRAY.

Objet : promouvoir des règles communes de gestion quantitative et qualitative des espèces chassables et notamment de l'espèce faisan commun et d'étudier les modes et méthodes de chasse les plus appropriés ; développer entre les adhérents, la concertation quant aux décisions à prendre en matière de gestion des espèces de la faune sauvage et notamment du faisan commun ainsi que de la sauvegarde des milieux naturels ; mettre en oeuvre tout moyen visant à assurer le maintien des habitats nécessaires à la faune et de soutenir toute initiative ou action allant dans ce sens ; défendre les intérêts des adhérents en relation avec l'objet de l'association ; respecter l'organisation de la chasse dans le département et de ne pas empiéter sur les compétences des institutions officielles de la chasse et de l'administration ; constituer une alliance objective et dynamique entre territoires de chasse voisins jusque là autonomes qui se concrétise par une gestion commune de la faune sauvage.

Siège social : 7, route de Champicard, 79260 La Crèche.

Date de la déclaration : 27 juillet 2016.